

ENVIRONNEMENT

À Beaumontel, les éoliennes vont culminer à 150 mètres

Philippe SCHAEFFER | Publié 20/07/2017 22:30 |
Mise à jour 20/07/2017 22:30



Les quatre éoliennes à droite correspondent au projet de Beaumontel. Celles de gauche font partie du parc éolien de Bray-Tilleul-Othon (photomontage réalisé à partir de la D25 en direction de Beaumont-le-Roger à la sortie de Tilleul-Othon)

Beaumontel. Les plus grands aéromoteurs du département vont être implantés à la sortie de Beaumont-le-Roger. Le parc tout proche de Bray-Tilleul-Othon devrait les devancer. Explications.

Depuis septembre 2012, le projet de parc éolien du Clos Boivin, à **Beaumontel**, est dans les cartons du développeur Energie Team, domicilié à Oust-Marest (80). Il a été initié suite à l'autorisation d'exploiter le parc éolien voisin de Bray-Tilleul-Othon pas encore en service.



À Beaumontel, en date du 20 avril, le préfet de l'Eure a autorisé la construction de quatre éoliennes sur une demande qui comportait l'installation de sept aérogénérateurs d'une puissance de 3,3 MW.

Prochamment, les plus hauts mâts du département (150 m en bout de pale) devraient donc culminer sur le plateau du Neubourg. « *Ces éoliennes, plus hautes de 30 m que celles du parc voisin de Bray-Tilleul-Othon sont plus performantes sans que leur impact paysager soit détectable en raison de l'effet de perspective* », assure **Benoît Duval**, responsable du projet chez Energie Team. Selon les chiffres fournis par les constructeurs, les quatre éoliennes de Beaumontel devraient fournir plus d'électricité que les six éoliennes de Bray-Tilleul-Othon.

Comme d'autres projets, le parc éolien de

Beaumontel a eu son lot d'opposants. Ainsi, une pétition regroupant 318 signatures a été présentée lors de l'enquête publique fin 2016. La proximité du château de la Ferme neuve a aussi été au cœur de débats qui ont conduit à la suppression de trois éoliennes. Deux propriétaires fonciers se sont ainsi vus privés de quelques retombées financières - notamment une des sœurs du propriétaire du château, inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 2015.

Un parc de 10 éoliennes

De son côté, **Dominique Hervieu**, adjoint au maire de Beaumontel, s'est toujours opposé à l'implantation d'éoliennes car il estime que « *le patrimoine s'en trouve dévalué et que l'on s'expose à un risque de*

En ce moment

500 ANS DU HAVRE GASTRONOMIE

RÉSULTATS DES EXAMENS 2017

EN DIRECT

NORMANDIE L'ESSENTIEL

SPORTS

- Récital de piano dans le cloître de l'abbaye de Montivilliers le dimanche 23 juillet

il y a 4 minutes

- 40 millions d'euros pour lutter contre les fuites dans les réseaux d'eau potable

il y a 2 heures

- L'entrepreneur normand Pierre Riou écrit à Nicolas Hulot pour défendre la filière verre et menuiserie extérieure

il y a 2 heures

- Le temps vendredi 21 juillet : mitigé et instable

il y a 2 heures

●●● PLUS DE NEWS

Publicité

dépeuplement des communes avoisinantes. J'ai moi-même refusé de recevoir 10 000 € par an pour une éolienne qui aurait pu être installée chez moi », déclare-t-il. En revanche, Marie-Josée Brajeul, agricultrice à la retraite à **Goupillières**, aurait, quant à elle, « *bien aimé obtenir ce complément de revenus non négligeable* ».

Le parc éolien de Beaumontel s'additionnera au parc de Bray-Tilleul-Othon, constitué de six éoliennes en regroupant 10 éoliennes au total. Eef Sas, le développeur du projet, annonce que « *sa construction sera entamée à l'hiver 2017* ».

Le parc éolien de Beaumontel devrait logiquement sortir de terre après. « *Nous sommes en attente de l'autorisation de raccordement auprès d'Enedis (réseau de distribution d'EDF, Ndlr) et de la finalisation des financements avant de lancer les travaux de construction qui dureront entre six mois et neuf mois* », informe Benoît Duval.

LES ÉOLIENNES EN CHIFFRES

Le parc éolien de Beaumontel produira 34 000 MWh soit la consommation de 10 700 habitants ou 2 900 tonnes de pétrole en équivalent énergétique. Cela permettra d'éviter l'émission de 9 950 tonnes de CO2. Les éoliennes les plus proches se situeront à 800 m des habitations. Le projet prévoit une garantie financière de 52 630 € par éolienne en vue du démantèlement et de la remise en état du site en fin d'exploitation (dans 20 à 25 ans).

Selon le développeur du projet, les retombées fiscales sont estimées à 28 500 € par éolienne et par an, soit 114 000 € pour les quatre aérogénérateurs autorisés (80 000 € pour les collectivités locales et 34 000 € pour le Département).

Enfin, les câbles d'évacuation de l'énergie électrique produite seront enterrés sur 10 km jusqu'au poste source, situé à **Serquigny**.

Philippe SCHAEFFER

ENVIRONNEMENT ENVIRONNEMENT BEAUMONTEL

Nos dernières vidéos : Le Flash du 21 juillet



Le Flash du 21 juillet
01:17



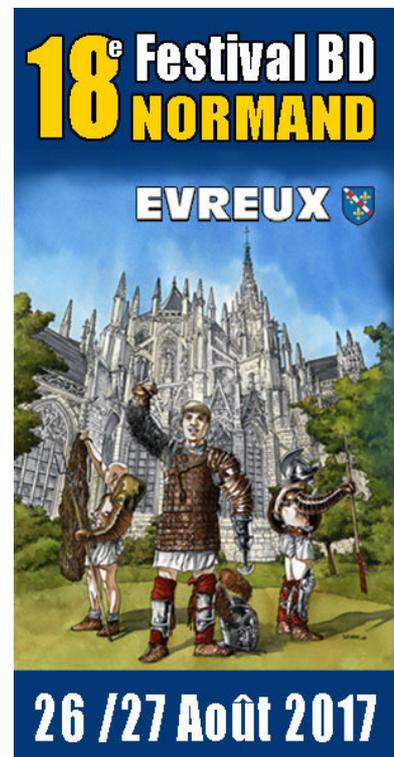
0 commentaires

Trier par Les plus récents

Ajouter un commentaire...

plugin Commentaires Facebook

Aussi dans l'actualité



L'ACTUALITÉ
NORMANDE
EN CONTINU

ABONNEMENT À PARTIR DE

1€

► JE DÉCOUVRE

Manque de temps ?

Recevez chaque matin le débrief complet de l'information

- La Newsactu
- La Newsport
- EcoNormandie la quotidienne

Entrez votre email OK

Publicité



[Lustre 9 branches en métal ivoire D 62 cm DORDOGNE119.90EUR chez Maisons du Monde. Vous avez du style, nous avons le VotreVOIR119.90 €](#)



[Buffet 2 portes en manguier](#)

Le Top

- 1 Collision entre un camion et une